

PÉRIODES DE GRAND FROID ET CONDENSATION

[Retour](#)

L'APCHQ rappelle quelques trucs pour éviter le problème

Montréal, le 21 janvier 2014 – L'hiver nous réserve des périodes de grand froid au Québec. Même si votre propriété est équipée d'un système de ventilation mécanique adéquat, il est possible que des signes de condensation apparaissent, tels que la formation de glace au bas des fenêtres. L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) vous en explique les causes et vous rappelle quelques trucs pour éviter ce problème.

Principes de base

Avant de remettre en question la qualité de la fenestration de votre maison, il est important de comprendre certains principes de base. L'air est un gaz qui, en fonction de sa température, peut contenir plus ou moins de vapeur d'eau. Plus l'air est chaud, plus il peut contenir de la vapeur d'eau sans créer de problèmes. À titre d'exemple, le vitrage des fenêtres ne s'embue pas lorsqu'il fait

30 °C pendant l'été et le taux d'humidité relative est de 95 %. Pourquoi? Parce que lorsqu'un gaz est chauffé, les molécules se distancent et laissent plus de place à la vapeur d'eau.

Le même principe s'applique pendant l'hiver : à une température donnée, supposons 20 °C, l'air peut contenir 50 % d'humidité. Lorsque sa température chute rapidement, il ne peut plus contenir la même quantité de vapeur d'eau. Pour le même volume d'air, le taux d'humidité relative montera en flèche jusqu'à ce qu'il atteigne le point de saturation, soit 100 %.

Habituellement, le surplus de vapeur d'eau se dépose sur les surfaces les plus froides, soit le vitrage des fenêtres et des portes. Le phénomène s'accroît lorsque le cadre de la fenêtre forme une tablette privant le bas du vitrage de la chaleur.

Petits trucs pour prévenir la condensation

Les experts affirmeront qu'un verre énergétique, des intercalaires isolés et la position du vitrage dans l'axe du mur peuvent prévenir ce problème. Selon André Gagné, directeur de l'Expertise technique de l'APCHQ, ces recommandations peuvent contribuer à réduire l'expression de ce phénomène climatique, mais lorsque la température extérieure passe de -10 à -30 °C en quelques heures, le vitrage subit tout de même les variations de température.

« Lorsque le taux d'humidité ne suit pas la courbe de chute de température extérieure, il est pratiquement certain de voir apparaître de la condensation », souligne-t-il.

Pour éviter ce problème, le taux d'humidité relative de l'air intérieur doit suivre la courbe de chute de la température extérieure. La capacité des appareils de ventilation chargés de faire ce travail varie, si bien qu'il est possible que certains échangeurs d'air ne puissent abaisser ce taux assez rapidement. En posant des gestes simples, vous contribuerez à optimiser le fonctionnement de ces appareils et à réduire la condensation sur les fenêtres de votre maison. Par exemple, limitez la quantité de plantes qui agrémentent votre intérieur, vérifiez que votre sècheuse est bien raccordée, évitez d'abaisser la température intérieure ou d'entreposer votre bois de chauffage au sous-sol. Il est également recommandé d'activer les ventilateurs de la cuisine et de la salle de bains pendant et après chaque utilisation, en prenant soin de ne pas prolonger indûment les douches. Les grilles de ventilation doivent être localisées aux bons endroits et ne pas être obstruées pour fonctionner à pleine capacité. Aussi, si ce n'est déjà fait, enlevez les moustiquaires de vos fenêtres; abstenez-vous de fermer les stores ou les toiles pendant la soirée, ce qui permettra à la chaleur provenant du système de chauffage de réchauffer le vitrage.

À propos de l'APCHQ

Fondée en 1961, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) est un organisme privé à but non lucratif et à adhésion volontaire, qui transige avec plus de 17 000 entreprises réunies au sein de 15 associations régionales. Elle occupe une place prépondérante dans l'industrie de la construction et de la rénovation. En 1976, elle a instauré un programme privé de garantie sur les bâtiments résidentiels neufs, duquel s'est largement inspiré le gouvernement pour définir les standards de la garantie obligatoire en 1999. Proactive, elle a créé en 1986 un plan de garantie couvrant les travaux de rénovation. Elle a également mis sur pied la bannière Réno-Maître en 2002. L'Association et ses membres effectuent la majorité des travaux en habitation au Québec, dont près de 80 % sont sous garantie. Depuis 1997, l'APCHQ est la plus importante gestionnaire de mutuelles de prévention du domaine de la construction, regroupant aujourd'hui près de 4400 entreprises. À titre d'agent négociateur patronal des relations de travail dans le secteur résidentiel, elle défend les intérêts de plus de 14 500 employeurs qui embauchent plus de 57 000 salariés.

Source : Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ)

Demandes des médias :

Mélanie Saulnier

Coordonnatrice

Service du marketing, des communications et de l'Internet de l'APCHQ

514 353-9960 ou 1 877 427-2684, poste 270

Cell. : 514 951-3493

melanie.saulnier@apchq.com – apchq.com